

Hôtel du Gouvernement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Parlement de la République et  
Canton du Jura  
Madame Anne Froidevaux, Présidente  
Hôtel de Parlement  
2, rue de l'Hôpital  
2800 Delémont

Hôtel du Gouvernement  
2, rue de l'Hôpital  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 11  
f +41 32 420 72 01  
chancellerie@jura.ch

Delémont, le 20 février 2018

**Résolution no 176 demandant un « transfert de Moutier rapide et respectueux des intérêts populaires »**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement jurassien vous remercie du soutien apporté par votre Autorité en faveur d'un transfert rapide de Moutier au sein de la République et Canton du Jura. Il vous informe partager pleinement les objectifs de la Résolution no 176 acceptée le 20 décembre et continuera de s'engager pour que soit respectée la volonté populaire exprimée le 18 juin 2017 par les citoyens de Moutier.

Le processus de transfert est suspendu jusqu'ici par les recours déposés à l'issue du vote du 18 juin 2017 par des citoyens contestant le résultat. Les autorités jurassiennes n'ont malheureusement aucun moyen d'agir face à cette situation qui empêche les négociations de débiter. Celles-ci ne pourront en effet s'ouvrir officiellement qu'après le rejet de ces recours par la Préfecture du Jura bernois.

Dans l'intervalle et dans un souci d'anticipation, les travaux préparatoires ont débuté. Côté jurassien, la nouvelle structure administrative chargée d'organiser et de coordonner l'ensemble des travaux en lien avec l'accueil de Moutier dans le Jura est en place. Les différents projets à mener pour accueillir Moutier ont également été recensés et les priorités identifiées. En parallèle, les deux chargés de projets jurassien et bernois travaillent à l'élaboration d'une feuille de route fixant les règles applicables aux négociations et d'un calendrier comprenant les grandes étapes jusqu'au transfert. Les travaux liés à la rédaction du concordat ont également été initiés.

Bien conscient que le respect du calendrier ne dépend pas que de la volonté du canton du Jura, le Gouvernement est prêt à rappeler au besoin à ses différents interlocuteurs la nécessité de respecter la volonté populaire et d'assurer un transfert harmonieux de Moutier dans le Jura dans les meilleurs délais.

En vous réitérant nos vifs remerciements pour votre soutien et en saluant votre précieux engagement dans ce processus, nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, nos respectueuses et cordiales salutations.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

David Eray  
Président



Gladys Winkler Docourt  
Chancelière d'État